

malade, que la Commission avait décidé de vendre, n'a pas été vendu, mais est au service de l'Aqueduc.

La Commission approuve cette manière d'agir.

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant demandant de présenter au Conseil un rapport à l'effet d'être autorisé à opérer le virement d'un montant de \$300 du crédit affecté aux tuyaux de service et à appliquer ce montant aux fontaines publiques.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'autoriser la Commission à opérer le virement des crédits en question, tel que demandé par le rapport du surintendant.

3.—Le surintendant rapporte que les employés de la "Montreal Light, Heat & Power Co." coupent le talus de l'Aqueduc avec les wagons dont ils se servent pour tenir en bon ordre leurs lignes et poteaux sur le talus de l'Aqueduc.

Résolu: De prier le surintendant d'écrire à la Compagnie pour se plaindre des dommages causés au talus.

4.—*Résolu:* De rembourser aux personnes dont les noms suivent leurs dépôts, maintenant que les contrats sont terminés:

Montreal Rolling Mills Co.	\$300
Montreal Pipe Foundry Co.	500
J. T. Scanlan	100
J. O. Labrecque & Cie (partie de leur dépôt)	1,172

5.—Le surintendant est autorisé à demander des soumissions pour la fourniture des tuyaux d'acier requis pour parachever le système d'égout à l'entrée de l'Aqueduc.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 12 septembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Duquette, David, Labrecque, Laviolette et Mercier.

1.—MM. Vipond & McMaster se présentent devant la Commission, de la part d'un certain nombre de citoyens de Montréal qui proposent, par l'entremise de MM. Vipond & Vipond, d'organiser une compagnie à fonds social dans le but de s'entendre avec la Ville pour fournir à la Ville et aux citoyens le gaz, la lumière électrique, la chaleur et la force motrice aux conditions que ces messieurs définissent dans leur communication.

Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: Que MM. Vipond & Vipond soient priés de faire parvenir confidentiellement au président de cette Commission les signatures des promoteurs de la compagnie projetée, avec l'entente que ces noms ne seront pas livrés au public; et qu'ils soient aussi priés de fixer le montant du dépôt de garantie que la compagnie est disposée à effectuer.

Le tout à être soumis à la prochaine assemblée de cette Commission, vendredi, le 21 du courant.

2.—Est soulevée la question de la permission demandée par M. T. Préfontaine d'ériger une machine à vapeur et à électricité au No 596 de la rue Saint-Patrice, quartier Saint-Gabriel, demande qui a été renvoyée par le Conseil à cette Commission.

Après quelque discussion, cette requête est renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

3.—Est soulevée la question du contrat de M. Pierre Labelle, pour l'exécution des travaux de briques et de terracotta à la caserne de pompiers No 5, rue Berthelet.

Est soumis à ce propos un rapport des avocats de la Ville touchant le refus de M. Labelle de signer le contrat. Les avocats de la Ville expriment un doute sur l'étendue des obligations de M. Labelle, d'après sa soumission et d'après le cahier des charges.

M. l'échevin Labrecque
Propose: Vu l'opinion des avocats de la Ville, que la Ville consente à révoquer son acceptation de la soumission dudit Pierre Labelle, aucune des deux parties n'ayant de recours à exercer dans cette question.

La proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Labrecque, Laviolette et David—3.

Contre: Mercier—1.

Ladite proposition est ainsi affirmée.

horse which the Committee had decided to sell, had not been sold, but is being used for work on the aqueduct. The action was concurred in.

2.—Submitted and read a report from the superintendent asking that a report be sent to the Council for permission to vary the sum of \$300, from distribution pipes, and apply same to public fountains.

Resolved: To report to the Council for permission to vary the appropriations as per the superintendent's report.

3.—The superintendent reported that the Montreal Light, Heat & Power Co.'s men are cutting up the banks, of the aqueduct, with the waggons employed by the Company in keeping in repair their lines and poles which are on the banks of the aqueduct.

Resolved: That the superintendent write the Company complaining of the damage being done to the banks.

4.—*Resolved:* To refund the following parties their deposits made in connection with contracts now complete:

Montreal Rolling Mills Co.	\$300
Montreal Pipe Foundry Co.	500
J. T. Scanlan	100
J. O. Labrecque & Co. (part of deposit)	1,172

5.—The superintendent was authorized to call for tenders for the steel pipes required to complete the drainage system at the entrance of the aqueduct.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of Meeting held the 12th of September.

Present:—Ald. Yates, chairman, Duquette, David, Labrecque, Laviolette and Mercier.

1.—Messrs. Vipond & McMaster appeared before the Committee on behalf of a number of citizens of Montreal, who are prepared, through Messrs. Vipond & Vipond, to organize a joint stock company for the purpose of entering into a contract with the City of Montreal for the purpose of supplying gas, electric light, heat and power to the City and citizens thereof at the rates determined in their letter.

On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That Messrs. Vipond & Vipond be requested to furnish the chairman of the Fire and Light Committee, privately, the signatures of their proposed company, with the understanding that the names will be kept confidential; and to state in their letter the amount of deposit the proposed company would be willing to furnish the City.

The whole to be submitted at the next meeting of the Committee, Friday, the 21st instant.

2.—The application of Mr. T. Préfontaine, for permission to erect a steam and electric boiler, at No. 596 St. Patrick street, St. Gabriel ward, referred back from Council, was taken up.

After some discussion, it was,

Referred back to the Building Inspector.

3.—The question of Pierre Labelle, contractor, for the supplying of brick and terra-cotta work, at No. 5 fire station, Berthelet street, was again taken up.

A report from the City Attorneys was also submitted concerning the refusal of Mr. Labelle to sign the contract; and having a doubt as to the extent of Mr. Labelle's obligations under his tender and the specifications.

Ald. Labrecque

Moved: Upon the opinion of the City Attorneys, that the City consents to cancel the acceptance of the tender of said Pierre Labelle; neither party to have recourse for costs or damages.

The vote being taken, the Committee divided:

Yeas: Labrecque, Laviolette, David—3.

Nays: Mercier—1.

So it was carried.